

**Séance extraordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 19 FEVRIER 2014
COMPTE-RENDU**

Présents : Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY et Annick ROMERO
MM. François ANGLADE, Yves LUCAS, Jacques LUGAGNE, Patrice LAFFOND et Pierre SALS

Absents : Mme Patricia ROGET
M. Louis GRAVIERE **pouvoir** à Mme Odette BOYER
MM. Patrick CIANCIO et Olivier ESPIE

Céline CABANEL est désignée **secrétaire de séance**.

APPLICATION DU DROIT DE PREMPTION URBAIN- IMMEUBLE CADASTRE SECTION F 217

Conformément à la décision prise lors de la dernière réunion du conseil municipal, ce dossier a été réexaminé, par les membres du conseil municipal, au cours d'une réunion de travail préalable à cette séance extraordinaire.

Monsieur le Maire demande combien de conseillers souhaitent se prononcer par vote au bulletin secret.

Il constate que plus d'un tiers des membres en font la demande, il propose donc à l'assemblée de s'exprimer sur l'application du droit de préemption en indiquant OUI ou NON sur le bulletin de vote.

Après dépouillement des 10 bulletins recueillis, les résultats sont les suivants :

OUI : 1 NON : 9

Le conseil municipal à la Majorité a exprimé le souhait de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur cet immeuble.

Clôture de la séance à 19H02.

*

Le Maire
François ANGLADE